

## Compte rendu de séance

### Séance du 11 Avril 2019

L' an 2019 et le 11 Avril à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de  
FLANDIN Joël Maire

**Présents** : M. FLANDIN Joël, Maire, Mmes : CHARDON Mireille, DUGAT Marie-Christine, MIGNOT Clotilde, MM : BEAUGENDRE Alban, BOUCHAT Philippe, JALICON André, MATHEVON Christophe, POUX Bernard

Excusé(s) : Mme BARTHELEMY Catherine

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 05/04/2019

**Date d'affichage** : 05/04/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en PREFECTURE DE CLERMONT-FERRAND  
le : 15/04/2019

et publication ou notification  
du : 15/04/2019

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BEAUGENDRE Alban

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

Délibération d'approbation des comptes de gestion 2018 - 2019\_008  
Délibération d'affectation du résultat 2018 - Budget Commune - 2019\_009  
Délibération d'affectation du résultat 2018 - Budget Eau et Assainissement - 2019\_010  
Délibération d'approbation des comptes administratifs 2018 - 2019\_011  
Vote du taux des taxes locales 2019 - 2019\_012  
Délibération d'approbation des budgets primitifs 2019 - 2019\_013

Délibération d'approbation des comptes de gestion 2018  
réf : 2019\_008

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport des comptes de gestion de l'année 2018 du budget principal de la commune, du budget eau et assainissement et du budget CCAS. Ces comptes de gestion ont été transmis par Madame Josiane COUCHARD, receveur municipal.

Il convient de délibérer de l'approbation de ces 3 comptes de gestion avec lesquels les comptes administratifs du budget de la commune et du budget eau et assainissement se trouvent en concordance suite à la présentation des résultats faite par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire rappelle que le budget du CCAS a été dissous suite à la délibération 2017\_0144 du 07 décembre 2017 et par vote du 12 avril 2018.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,  
Vu les comptes de gestion de la commune, de l'eau et l'assainissement et du CCAS pour  
l'exercice 2018 transmis par le receveur municipal,

Après avoir entendu en séance le rapport de Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- approuve les comptes de gestion de la commune, de l'eau & l'assainissement et du CCAS pour  
l'exercice 2018 établis par Madame Josiane COUCHARD, receveur municipal.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'affectation du résultat 2018 - Budget Commune

réf : 2019\_009

Après avoir examiné le compte administratif du budget communal statuant sur l'affectation du résultat de  
fonctionnement de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de  
fonctionnement de **55 820.82€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat de  
fonctionnement comme suit :

**A - Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 55 820.82€

**B - Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, + 6 818.59€

précédé du signe +(excédent)ou -(déficit)

**C - Résultat à affecter**

= A + B (hors restes à réaliser) + 62 639.41€

*(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)*

**D - Solde d'exécution d'investissement**

D 001 (besoin de financement) - 42 773.29€

R 001 (excédent de financement) 0.00€

**E - Solde des restes à réaliser d'investissement**

Besoin de financement - 2 743.00€

Excédent de financement 0.00€

F - Besoin de financement = D+E 45 516.29€

AFFECTATION = C = G+H 62 639.41€

G - Affectation en réserves R 1068 en investissement 45 516.29€

(au minimum, couverture du besoin de financement F

H - Report en fonctionnement R 002 +17 123.12€

DEFICIT REPORTE D 002 0.00€

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'affectation du résultat 2018 - Budget Eau et Assainissement

réf : 2019\_010

Après avoir examiné le compte administratif du budget Eaux et Assainissement statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018 et constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **12 515.67€**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**A - Résultat de l'exercice**

précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 12 515.67€

**B - Résultats antérieurs reportés**

ligne 002 du compte administratif, - 5 087.28€

précédé du signe +(excédent)ou –(déficit)

**C – Résultat à affecter**

= A + B (hors restes à réaliser) + 7 428.39€

*(si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)*

**D – Solde d'exécution d'investissement**

D 001 (besoin de financement) 0.00€

R 001 (excédent de financement) + 64 006.74€

**E – Solde des restes à réaliser d'investissement**

Besoin de financement - 4 000.00€

Excédent de financement 0.00€

F - Besoin de financement = D+E 0.00€

AFFECTATION = C = G+H 0.00€

G - Affectation en réserves R 1068 en investissement 0.00€

(au minimum, couverture du besoin de financement F

H - Report en exploitation R 002 + 7 428.39€

DEFICIT REPORTE D 002 0.00€

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'approbation des comptes administratifs 2018

réf : 2019\_011

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les comptes administratifs 2018 du budget principal de la commune et du budget eau & assainissement.

Leur présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance, à savoir le doyen, pour débattre et voter le compte administratif dressé par Monsieur le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-14 et L 2121-31,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**



**-approuve les comptes administratifs de la commune et de l'eau & l'assainissement pour l'exercice 2018.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du taux des taxes locales 2019  
réf : 2019\_012

Après avoir présenté le compte administratif de l'année 2018 du budget communal, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

Selon les bases prévisionnelles d'imposition 2019 et considérant que pour équilibrer le budget primitif 2019 il est proposé d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000, les taux seraient identiques à l'année précédente et les produits obtenus calculés seraient donc les suivants :

-Taxe d'Habitation : 8.58 %	Produit : 44 333€
-Taxe Foncière Bâtie : 12.58 %	Produit : 53 842€
-Taxe Foncière Non Bâtie : 59.24 %	Produit : 30 094€

En appliquant ces taux, le produit fiscal attendu serait de 128 269€.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**- décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1.000000 ne modifiant pas les taux des taxes locales 2019 ce qui permet d'obtenir un produit fiscal attendu de 128 269€, les taux votés et adoptés sont donc les suivants :**

- Taxe d'Habitation : 8.58 %**
- Taxe Foncière Bâtie : 12.58 %**
- Taxe Foncière Non Bâtie : 59.24 %**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération d'approbation des budgets primitifs 2019  
réf : 2019\_013

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les budgets primitifs 2019 du budget principal de la commune et du budget eau & assainissement qui s'équilibrent tant en fonctionnement qu'en investissement.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'en débattre et de délibérer de l'approbation de ces 2 budgets primitifs suite à leur présentation faite par Monsieur le Maire.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2312-2 et suivants,

Après avoir entendu en séance la présentation des 2 budgets primitifs suscités par Monsieur le Maire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

**-approuve les budgets primitifs de la commune ainsi que de l'eau & l'assainissement pour l'exercice 2019.**

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

En mairie, le 15/04/2019  
Le Maire  
Joël FLANDIN

